



NOTICE ANNUELLE

Pour l'année fiscale se terminant le

31 décembre 2013

SAVARIA CORPORATION

2724 Étienne-Lenoir

Laval (Québec) H7R 0A3

16 mars 2014

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	- 3
-	
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	- 3 -
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS.....	- 5 -
APERÇU DES ACTIVITÉS.....	- 7 -
A. Produits d'accessibilité	- 7 -
B. Véhicules adaptés	- 8 -
FACTEURS DE RISQUES	- 9 -
DIVIDENDES	- 14 -
DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS.....	- 14 -
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	- 15 -
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	- 15 -
PROMOTEURS	- 19 -
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	- 20 -
COMITÉ D'AUDIT.....	- 20 -
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES...	- 22 -
CONTRATS IMPORTANTS	- 22 -
INTÉRÊTS DES EXPERTS	- 22 -
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	- 22 -
ANNEXE A: CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT.....	- 23 -

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans la présente notice annuelle et dans le rapport de la direction pour 2013 constituent des déclarations prospectives qui sont fondées sur les croyances des gestionnaires et les informations actuellement disponibles aux gestionnaires, ainsi que sur un certain nombre d'hypothèses faites par la direction sur des événements futurs. L'utilisation de mots tels que « anticiper », « croire », « pourrait », « s'attendre à », « peut », « estimer », « continuer », « avoir l'intention », et autres expressions similaires, sont destinées à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations sont destinées à exprimer des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations prospectives. La direction croit que les attentes exprimées par ces déclarations sont fondées sur des hypothèses raisonnables, mais aucune assurance ne peut être donnée que ces attentes s'avéreront. On ne peut se fier aux déclarations prospectives qu'en ayant cette mise en garde à l'esprit.

Les déclarations prospectives dans cette notice annuelle comprennent, mais ne sont pas limitées à, des déclarations à l'égard de dépenses en immobilisations futures, y compris le montant et la nature de ces dépenses, les fluctuations monétaires, la stratégie commerciale, y compris l'intégration des acquisitions, l'expansion et la croissance de l'entreprise et de ses activités, y compris la part de marché et la position de la société, et d'autres sujets reliés. Les résultats réels de la société pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations prospectives à la suite de risques, incertitudes et hypothèses qui sont difficiles à prédire, y compris la conjoncture économique générale, les conditions commerciales, l'évaluation erronée de la valeur des acquisitions, des fluctuations du marché des changes ou des taux d'intérêt, l'accroissement de la concurrence, le manque de personnel de gestion qualifié et d'employés clefs, l'évolution de la technologie et d'autres facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la société. La liste de ces facteurs ne devrait pas être exhaustive et les lecteurs devraient également tenir compte des éléments déclarés dans la rubrique « Facteurs de risques » dans la présente notice annuelle. Sauf si requis par la loi applicable en valeurs mobilières, les gestionnaires ne sont soumis à aucune obligation d'actualiser ou de réviser les déclarations prospectives. Ces déclarations ne reflètent des informations valides qu'à la date de la présente notice annuelle.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Constitution de l'émetteur

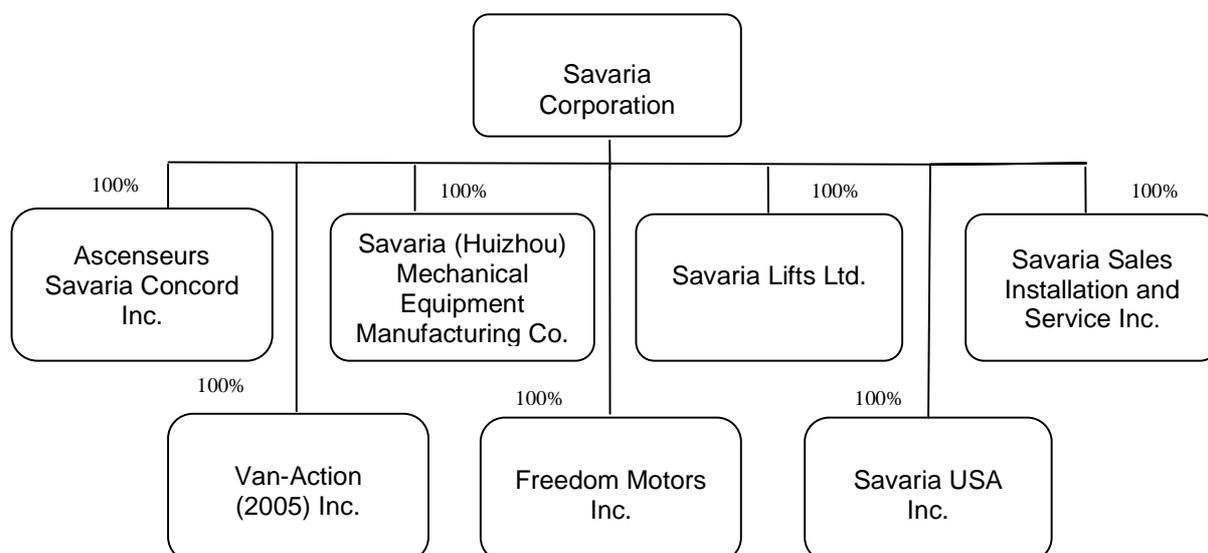
Savaria Corporation (« **Savaria** » ou la « **société** ») a été constituée par certificat de constitution émis en vertu des dispositions de la *Business Corporations Act* (Alberta) le 25 octobre 1999. Les statuts de la société ont été modifiés par le certificat de modification daté du 18 janvier 2000, pour supprimer les dispositions de société privée

y compris les restrictions à la revente. Les statuts ont été modifiés de nouveau par un certificat de modification daté du 25 juillet 2000, pour consolider les actions émises et en circulation. Un certificat de modification daté du 21 décembre 2001 a modifié le nom de la société pour devenir « Savaria Corporation », et a créé une série « A » d'actions privilégiées de premier rang et a permis que les réunions des actionnaires se tiennent à l'extérieur de la province de l'Alberta; ces modifications ont été reformulées par un certificat de modification et d'enregistrement des statuts en date du 4 janvier 2002. Toutes les actions privilégiées de premier rang de série « A » précédemment émises et en circulation ont été converties en actions ordinaires en juin 2005 et aucune action privilégiée de premier rang de série « A » n'est actuellement émise et en circulation.

Le siège social de la société est situé au 2724 rue Étienne-Lenoir, Laval (Québec) H7R 0A3, et son siège d'enregistrement est situé au troisième étage, 14505 Bannister Road SE, Calgary (Alberta) T2X 3J3.

Relations entre sociétés

Savaria compte sept filiales actives, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Savaria détient, directement et indirectement, 100 % des actions émises et en circulation de ces filiales.



1. Ascenseurs Savaria Concord Inc. « **Savaria Concord** » a été constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario. Située à Brampton (Ontario), elle effectue la conception, la fabrication et la commercialisation des produits d'accessibilité et des ascenseurs de la société. Elle installe également des équipements d'accessibilité et des ascenseurs

dans la région de Montréal (Québec).

2. Savaria (Huizhou) Mechanical Equipment Manufacturing Co., Ltd. « **Savaria Huizhou** » a été constituée en vertu des lois de la province du Guangdong, en Chine. Située à Huizhou, elle fabrique des pièces et assemble des composantes d'équipement d'accessibilité et d'ascenseurs ainsi que des produits finis au bénéfice de la société et de ses filiales, ainsi que pour fins de ventes externes.

3. Savaria Lifts Ltd « **Savaria Lifts** » a été constituée en vertu des lois de la province de l'Alberta. Située à Calgary (Alberta), elle installe des équipements d'accessibilité et des ascenseurs fabriqués par Savaria Concord, dans la province de l'Alberta.

4. Savaria Sales, Installation and Service Inc. « **Savaria SIS** » a été constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario sous le nom Concord Elevator (London) Ltd. Située à London (Ontario), elle installe des ascenseurs fabriqués par Savaria Concord, dans la province de l'Ontario. Elle fabrique également des composantes d'ascenseurs pour les marchés canadien et américain.

5. Van-Action (2005) Inc. « **Van-Action** » a été constituée en vertu des lois de la province de Québec. Située à Montréal (Québec), elle fait la conversion et l'adaptation de véhicules pour les personnes à mobilité réduite et distribue ses produits principalement au Canada et également en Europe.

6. Freedom Motors Inc. « **Freedom** » a été constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario. Située à Brampton (Ontario) elle fait la conversion de véhicules pour les personnes à mobilité réduite et distribue ses produits principalement au Canada.

7. Savaria USA Inc. « **Savaria USA** » a été constituée en vertu des lois de l'état du Vermont sous le nom Weber Accessibility Systems Inc. Située à Burlington (Vermont), elle distribue des équipements d'accessibilité fabriqués par Savaria Concord sur le marché américain.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

Trois ans d'histoire

2011

Savaria a complété l'intégration des filiales acquises en 2010. La division des véhicules adaptés peut maintenant offrir une gamme complète de produits, y compris un nouveau modèle avec entrée à l'arrière.

Dans le marché des produits d'accessibilité, Savaria a également lancé de nouveaux produits: un siège d'escalier pour les escaliers droits pour les marchés résidentiel et

commercial, ainsi que deux plates-formes élévatrices inclinées pour les escaliers courbes et pour les escaliers droits. De plus, Savaria a développé un ascenseur résidentiel sans engrenage qui répond aux besoins du marché résidentiel chinois. Ce produit est maintenant aussi offert en Amérique du Nord.

2012

Afin de mieux contrôler ses coûts et de profiter des faibles taux d'intérêt sur le marché, Savaria a acquis une bâtisse de 125 000 pieds carrés à Brampton, Ontario, en avril 2012 et elle y a transféré ses opérations au cours de l'été.

C'est en juillet 2012 que les plates-formes élévatrices inclinées, *Omega*, pour les escaliers courbes, et *Delta*, pour les escaliers droits, ont été disponibles sur le marché nord-américain.

À l'automne 2012, la filiale Savaria Huizhou a été sélectionnée pour un important projet sur l'île de Hainan en Chine. Elle a vendu 27 plates-formes élévatrices *Omega* pour fauteuil roulant afin d'équiper l'ensemble des gares du train à grande vitesse de Hainan East Railway.

En novembre 2012, le principal concurrent nord-américain de Savaria a cessé ses opérations; ceci permettra à la société d'augmenter sa part de marché.

2013

En 2013, les efforts de vente orientés vers l'acquisition de nouveaux clients provenant de la fermeture du principal concurrent de Savaria, ont porté fruit. Il en a résulté une croissance des ventes et un résultat net record pour la société.

En mai 2013, la filiale Savaria Huizhou a transféré ses opérations dans un nouvel emplacement lui permettant de doubler sa superficie de production, afin de répondre à la demande croissante provenant de la filiale nord-américaine Savaria Concord.

En septembre 2013, le nouveau siège pour escalier courbe *Stairfriend* a été mis en marché. Ce nouveau produit renforce la position de Savaria dans le marché de l'accessibilité comme étant celui qui fournit la gamme la plus complète de produits dans ce secteur.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Les activités de Savaria sont divisées en deux secteurs opérationnels: Produits d'accessibilité et Véhicules adaptés. Ses produits sont vendus sur les marchés commercial (50 %) et résidentiel (50 %). Ses revenus proviennent des marchés canadien (39 %), américain (51 %) et international (10 %).

A. Produits d'accessibilité

Aperçu des activités

Savaria conçoit, fabrique et distribue des produits d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que des ascenseurs résidentiels. Un total de treize produits, fabriqués et assemblés dans son usine de Brampton (Ontario), sont vendus à travers un réseau de plus de 600 détaillants en Amérique du Nord, géré par six directeurs régionaux des ventes de la société. Ce segment prévoit générer des revenus annualisés de près de 60 millions \$.

Une partie des produits fabriqués à l'usine de Brampton sont distribués et installés au Québec, en Ontario et en Alberta, par Savaria Concord, Savaria SIS et Savaria Lifts, respectivement.

Les produits de Savaria sont conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (« CSA ») et de l'American Society of Mechanical Engineers (« ASME »). Les normes et les codes applicables sont CSA B355 (ascenseurs pour personnes à mobilité réduite), ASME A18.1 (norme de sécurité pour les plates-formes élévatrices et les sièges d'escaliers) et CSA B44 (code de sécurité pour les ascenseurs). Ces normes de sécurité spécifient les exigences minimales pour la conception, la construction, l'installation et les tests des ascenseurs.

Production

Savaria conçoit et fabrique ses produits d'accessibilité et ses ascenseurs à son usine de Brampton (Ontario).

Les tests des produits sont réalisés au même endroit. Lorsque des composantes sont reçues, ils sont comparés au concept original. Des échantillons sont sélectionnés lors de chaque livraison reçue et sont soumis à des tests rigoureux. Une fois que les échantillons ont passé avec succès tous les tests de contrôle de qualité, le produit est sous-assemblé. D'autres composantes sont ensuite peintes, puis survient l'assemblage des composantes électriques/électroniques. Le contrôle de la qualité, l'inspection et l'examen sont effectués par des employés qui ne sont pas sur la chaîne d'assemblage et qui se spécialisent dans le processus de contrôle de la qualité.

Concurrence

Savaria a deux principaux concurrents au sein de l'industrie nord-américaine des produits d'accessibilité. La majeure partie des renseignements relatifs à ces concurrents

a été obtenue par l'entremise de leurs sites internet respectifs et par des renseignements fournis directement par Savaria.

Bruno Independent Living Aids, Inc, Oconomowoc (Wisconsin), États-Unis
Garaventa (Canada) Ltd., Surrey (Colombie-Britannique), Canada

Composantes

Pour assembler ses produits, Savaria utilise environ 1800 composantes au total. Savaria acquiert 80 % des composantes requises à partir de sources extérieures et assemble les produits finaux. Les plans des différentes composantes utilisées pour assembler les produits finaux sont soumis à des sous-traitants qui fournissent ces composantes à Savaria selon l'approche « juste-à-temps ». Les fournisseurs se font concurrence sur les prix, la livraison, le service et la qualité. Le taux de rotation de l'inventaire est près de quatorze semaines. Environ 35 % des composantes sont achetées en dollars canadiens.

Employés

La société emploie un total de 322 personnes: 151 dans l'assemblage, 92 dans l'administration, 43 dans l'installation, 26 en ventes et marketing et 10 en recherche et développement.

Opérations à l'étranger

Les opérations à l'étranger de Savaria sont les ventes et les achats. La société génère approximativement 61 % de ses revenus aux États-Unis, 30 % au Canada et le reste sur le marché international. Pour ce qui est des achats, environ 41 % sont en provenance du Canada, 13 % sont importés des États-Unis, 37 % sont importés de la Asie et le reste vient du marché international. Parmi les 37 % des achats en provenance de la Chine, 28 % proviennent de la filiale chinoise, Savaria Huizhou. Voir aussi Facteurs de risques > Facteurs généraux > Fluctuations des devises, ci-dessous.

B. Véhicules adaptés

Aperçu des activités

L'activité principale de Freedom et Van-Action est de convertir des véhicules automobiles et d'offrir principalement des fourgonnettes à plancher abaissé, ces véhicules étant parfaitement adaptés au transport des personnes en fauteuil roulant pour une utilisation personnelle ou commerciale (taxi). Van-Action adapte également des véhicules en installant des plates-formes élévatrices, des treuils motorisés, diverses commandes manuelles et d'autres accessoires qui aident les personnes à mobilité réduite à conduire. Les usines sont situées à Montréal (Québec), et à Brampton (Ontario). Ce segment prévoit générer des revenus annualisés de près de 14 millions \$.

Production

Freedom et Van-Action conçoivent, fabriquent, testent, et distribuent des fourgonnettes à plancher abaissé pour fauteuils roulants. Ils convertissent environ 450 véhicules par année. La chaîne de production consiste en plusieurs étapes, dont le démontage des composantes intérieures et mécaniques de la fourgonnette, l'ouverture du plancher, la soudure d'un nouveau plancher, la peinture, le recâblage de l'électricité, le réassemblage des composantes mécaniques et de l'intérieur de la camionnette, et l'essai routier.

Concurrence

Savaria a trois principaux concurrents au sein de l'industrie nord-américaine des véhicules adaptés:

Braun Corporation, Winamac (Indiana), États-Unis

VMI, Phoenix (Arizona), États-Unis

Sidewinder, Chilliwack (Colombie-Britannique), Canada

Composantes

Environ 300 composantes sont utilisées pour convertir les fourgonnettes. De ce nombre, 80 % proviennent de sources extérieures. Environ 90 % de leurs achats sont en dollars canadiens et le reste est en dollars américains. Le taux de rotation de l'inventaire est près de douze semaines.

Employés

La société emploie un total de 60 personnes: 35 dans l'assemblage, 12 dans l'administration, 8 en ventes et marketing et 5 dans la recherche et le développement.

Opérations à l'étranger

Freedom et Van-Action vendent environ 80 % de leur production au Canada et 17 % à un client en Suède. Pour ce qui est des achats, environ 90 % sont en provenance du Canada et le reste est importé des États-Unis.

FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels Savaria peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes qui ne sont pas actuellement connus de la société ou qu'elle juge actuellement négligeables pourraient également nuire aux affaires de Savaria. Si l'un des risques suivants se produit effectivement, l'entreprise, les conditions financières ou les résultats d'exploitation pourraient être affectés de manière significative.

Facteurs généraux

Financement - Savaria peut avoir besoin de financement supplémentaire à l'avenir. La capacité de la société d'organiser un tel financement dépendra, en partie, des conditions qui prévalent sur le marché des capitaux, ainsi que du rendement des affaires de la société. Il ne peut y avoir aucune assurance que Savaria aura du succès dans ses efforts pour organiser du financement supplémentaire à des conditions satisfaisantes pour la société. Si un financement supplémentaire est réalisé par l'émission d'actions de la trésorerie de la société, les actionnaires peuvent subir une dilution supplémentaire et le contrôle de la société peut changer. Si des fonds suffisants ne sont pas disponibles, ou ne sont pas disponibles à des conditions acceptables pour Savaria, elle peut ne pas être en mesure de tirer parti d'opportunités d'affaires, de développer de nouveaux produits ou de répondre aux pressions concurrentielles.

Gammes de produits limitées et risques de retards - La plupart des ventes de Savaria sont actuellement dérivées à partir d'un nombre limité de produits et ces produits sont censés produire une partie substantielle du chiffre d'affaires de la société à court terme. En outre, la société peut subir des retards dans le développement de nouveaux produits et l'amélioration des produits existants.

Coûts - Les coûts fixes, y compris les coûts associés à la location, la main-d'œuvre, l'amortissement et les intérêts débiteurs comptent pour une part importante des coûts et des dépenses de la société. En conséquence, les arrêts de la chaîne de production ou une faible productivité résultant d'une baisse de la demande, de la défaillance de l'équipement ou d'autres facteurs pourraient entraîner des pertes d'exploitation importantes pour Savaria.

Risques liés à la croissance - La croissance potentielle de Savaria peut imposer un lourd fardeau sur la direction et les autres ressources. La capacité de la société à gérer efficacement sa croissance lui demandera de continuer à développer et à améliorer ses activités financières et autres systèmes internes, ainsi que sa capacité de développement des affaires et de former, motiver et gérer ses employés. Si Savaria est incapable de financer et de gérer efficacement sa croissance, cette incapacité pourrait avoir un effet défavorable important sur la qualité de ses produits, sa capacité à conserver son personnel clef, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Fluctuations des devises - Savaria réalise environ 58 % de ses ventes en dollars américains et est en conséquence exposée aux risques du marché liés aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Par conséquent, toute diminution de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien réduit la rentabilité de Savaria. La société compense partiellement ces risques en faisant certains achats en dollars américains et en utilisant des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme. En vertu de ces contrats, la société est tenue de vendre des dollars américains à un taux fixe.

Concurrence

Il y a un certain nombre de sociétés qui vendent et distribuent des produits d'accessibilité. Certaines de ces entreprises peuvent disposer de beaucoup plus de ressources techniques et financières, de plus grandes capacités de recherche et développement, de commercialisation, de distribution, de ressources humaines et de produits déjà connus sur le marché. Pour plus d'information, voir « Concurrence » ci-dessus.

L'industrie des produits d'accessibilité est assujettie à l'évolution technologique. Il ne peut y avoir aucune assurance que les développements par d'autres ne rendront pas les produits de Savaria non concurrentiels ou qu'elle sera en mesure de suivre le rythme des développements technologiques. Certains de ces produits peuvent avoir une approche totalement différente pour obtenir le résultat désiré que les produits développés par Savaria et pourraient être plus efficaces et moins coûteux que les produits de Savaria.

Personnel clef

Savaria croit que son succès futur dépendra de sa capacité à conserver son personnel de gestion clef, y compris Marcel Bourassa, président de la société et chef de la direction, en raison de son expérience et de ses connaissances dans les domaines du développement, des opportunités d'affaires et des défis à relever par Savaria. La société pourrait ne pas réussir à attirer et à retenir des employés clefs dans le futur. Le succès futur de Savaria et sa capacité à continuer à croître dépendront aussi en grande partie sur sa capacité à attirer et à retenir plus de personnel qualifié dans le domaine du marketing, des ventes et de la technologie.

La société peut ne pas être en mesure d'embaucher, de former, de retenir, de motiver et de gérer le personnel requis ou d'identifier, de gérer et d'exploiter avec succès les occasions d'affaires existantes et potentielles. La concurrence pour ces types d'employés est intense, attribuable au nombre limité de professionnels qualifiés disponibles sur le marché. L'incapacité d'attirer et de retenir du personnel, en particulier en marketing, en ventes et en technologie pourrait rendre difficile à la société de gérer ses activités et atteindre ses objectifs.

Responsabilité du fabricant

Savaria, comme les autres entreprises de fabrication, est soumise à une variété de responsabilités liées à ses activités, y compris la responsabilité liée à des défauts possibles de ses produits et les dépenses éventuelles qui y sont liées. Ses produits sont très complexes et sophistiqués et, de temps à autre, peuvent contenir des défauts de conception et de fabrication qui sont difficiles à détecter et à corriger. Il ne peut y avoir aucune assurance que des défauts ne seront pas trouvés dans de nouveaux produits après le début des expéditions ou, s'ils sont découverts, que la société sera en mesure de corriger ou non de tels défauts avec succès et en temps opportun. En outre, malgré les tests effectués par la société sur l'ensemble de ses produits pour toujours produire des produits impeccables du premier coup, il n'y a aucune assurance que

Savaria sera en mesure de simuler entièrement l'environnement dans lequel ses produits seront installés et utilisés. En conséquence, la société peut être incapable de détecter adéquatement les défauts dans la conception et la fabrication de ses produits et ils peuvent se manifester qu'après que les produits aient été installés. Les conséquences de ces défauts et ces défaillances pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de la société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Conformément aux pratiques de l'industrie, Savaria permet aux clients de retourner un produit sous garantie pour être réparé, remplacé ou pour obtenir un crédit. Bien que la société alloue une provision pour les retours anticipés, et que la direction estime que les provisions de la société sont adéquates, il n'y a aucune assurance que ces retours de produits ne dépasseront pas ces provisions et pourraient affecter défavorablement de façon importante les résultats d'exploitation futurs. Si l'un des produits distribués par Savaria s'avère défectueux, la société peut être tenue de rembourser le prix ou de remplacer le produit. Le remplacement ou le rappel de ces produits peut causer à la société des dépenses importantes et nuire à la réputation de Savaria et de ses produits.

Savaria souscrit à une assurance responsabilité et autres qu'elle croit être conforme aux pratiques de l'industrie. Néanmoins, une telle couverture ne peut suffire à protéger pleinement la société contre les dommages et intérêts substantiels qui peuvent résulter des défauts et des défaillances de ses produits.

Réglementation gouvernementale

Tous les produits de Savaria répondent à toutes les normes en vigueur qui s'appliquent, CSA et ASME. Bien que Savaria a l'intention de chercher à obtenir toutes les approbations nécessaires pour ses futurs produits, il ne peut y avoir aucune assurance que les normes et les codes relatifs à ces approbations ne changeront pas, ce qui nécessitera des autorisations supplémentaires, ou que Savaria sera en mesure d'obtenir toutes les approbations nécessaires à des coûts acceptables et dans les délais souhaités.

Retour sur investissement

Savaria peut continuer à développer ses affaires et ses produits grâce à l'acquisition d'entreprises, de produits et de technologies supplémentaires. Il ne peut y avoir aucune assurance que la société sera en mesure d'identifier, d'acquérir et de gérer de façon rentable des opportunités d'affaires supplémentaires ou d'intégrer avec succès dans la société, les entreprises, les produits ou les technologies acquises, sans des dépenses importantes, des retards ou d'autres problèmes d'exploitation ou financiers. En outre, les acquisitions impliquent un certain nombre de risques particuliers, notamment le détournement de l'attention de la direction, l'insuccès à conserver le personnel clef, des événements ou des circonstances imprévues et des responsabilités légales; certaines ou l'ensemble de celles-ci pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. En outre, il ne peut y avoir aucune assurance que les entreprises, les produits ou la technologie acquis, le cas échéant, permettront d'atteindre les revenus et les bénéfices anticipés. Une acquisition pourrait également entraîner une émission potentiellement dilutive des titres de participation. Si une stratégie de croissance par acquisition est poursuivie,

l'échec de la société de gérer cette stratégie avec succès pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de Savaria, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Résultats d'exploitation

Rien ne garantit que la société atteindra la rentabilité dans l'avenir ou qu'elle sera en mesure de générer suffisamment de liquidités provenant de l'exploitation, ou d'obtenir un financement suffisant, pour financer ses opérations. Les résultats annuels et trimestriels de Savaria sont affectés par un certain nombre de facteurs. Les principaux facteurs influençant les résultats d'exploitation sont le volume et l'échéancier des commandes des clients, les fluctuations des coûts des matériaux et le rapport entre le coût des matériaux et celui de la main-d'oeuvre et des frais généraux de fabrication. D'autres facteurs affectant les résultats d'exploitation annuels et trimestriels comprennent la concurrence par les prix, l'expérience de la société dans la fabrication d'un produit particulier, les économies réalisées par la société par sa gestion des inventaires, les immobilisations et la capacité de fabrication, l'augmentation des dépenses au bon moment en prévision d'une augmentation des ventes, la planification des acquisitions au bon moment et les coûts d'intégration connexes, les livraisons des produits aux clients, les produits défectueux, la pénurie de matières premières ou de main-d'oeuvre, des dépenses ou des radiations liées aux acquisitions, les coûts de commercialisation et de distribution, les frais relatifs à l'agrandissement des installations de fabrication existantes et l'ensemble des conditions économiques dans l'industrie des produits d'accessibilité. N'importe lequel de ces facteurs ou une combinaison de ceux-ci pourraient avoir un effet défavorable important sur les résultats de la société, ses activités, ses perspectives et sa situation financière pourraient faire varier les résultats d'une période à l'autre.

Remboursement des soins de santé

La capacité de Savaria à augmenter ses ventes de produits d'accessibilité peut dépendre, en partie, dans quelle mesure le remboursement du coût de ses produits sera disponible auprès des autorités gouvernementales d'administration de la santé, des assureurs privés en soins de santé, et d'autres organisations. Les tiers payeurs contestent de plus en plus le prix de l'équipement médical. Il ne peut y avoir aucune assurance que les tiers payeurs aideront à l'avenir les acheteurs potentiels de produits de Savaria.

Droits de propriété

Une grande partie du savoir-faire et de la technologie de Savaria ne peut pas être brevetée, même si ce savoir-faire et cette technologie peuvent constituer des secrets commerciaux. Il ne peut y avoir aucune assurance que la société sera en mesure de protéger de façon significative ses droits sur ses secrets commerciaux. Pour aider à protéger ses droits, Savaria peut exiger de ses employés, ses consultants, ses fournisseurs et ses sous-traitants qu'ils concluent des ententes de confidentialité. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces accords offrent une protection significative pour les droits de la société sur ses secrets commerciaux, son savoir-faire ou toute autre

information confidentielle dans le cas de toute utilisation non autorisée ou la divulgation. En outre, les activités de Savaria peuvent être affectées par des concurrents qui développent indépendamment des technologies concurrentes.

Modification technologique

Les produits de Savaria sont fabriqués selon les spécifications de chaque pays dans lequel le produit est vendu. Un pays peut annoncer des changements à ses spécifications pour la conception des produits qui peuvent influencer de façon importante les processus de conception, de production et de mise en œuvre de Savaria, forçant ainsi l'absorption de coûts supplémentaires tout en s'adaptant aux nouvelles spécifications.

DIVIDENDES

Au cours de chacune des années indiquées, la société a déclaré les dividendes suivants par action:

	2013	2012	2011
Actions ordinaires	0,140 \$	0,094 \$	0,102 \$

Ces dividendes ont été versés conformément à la politique de la société, qui était de payer 50 % des revenus de l'exercice précédent avant impôts et amortissement. À partir de mars 2014, la politique de dividendes a été changée afin qu'un montant trimestriel de 3,5 cents (0,035 \$) par action ordinaire soit déclaré trimestriellement, sans ajustement de fin d'année.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de premier et de deuxième rang, sans ou avec valeur nominale. En date de la présente notice annuelle, 23 804 614 actions ordinaires sont émises et en circulation entièrement libérées et non cotisables. Aucune action de premier ou deuxième rang n'est émise et en circulation en date de la présente notice annuelle.

Les détenteurs des actions ordinaires ont droit à des dividendes si et tel que déclaré par le conseil d'administration, à une voix par action aux assemblées des actionnaires de la société et, en cas de liquidation, de recevoir les avoirs de la société qui sont distribuables aux porteurs des actions ordinaires.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Cours et volume

Les actions ordinaires de la société se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole « SIS ». Le cours des actions ordinaires pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 va comme suit:

Mois	Cours par action			Volume
	Haut	Bas	Fermeture	
janvier	1,55 \$	1,41 \$	1,46 \$	45 300
février	1,55 \$	1,45 \$	1,55 \$	19 900
mars	1,55 \$	1,42 \$	1,55 \$	20 159
avril	1,70 \$	1,50 \$	1,60 \$	151 325
mai	1,99 \$	1,56 \$	1,95 \$	118 384
juin	2,00 \$	1,80 \$	1,90 \$	294 180
juillet	2,20 \$	1,90 \$	2,20 \$	21 620
août	2,65 \$	1,90 \$	2,40 \$	350 122
septembre	2,48 \$	2,23 \$	2,32 \$	186 268
octobre	3,05 \$	2,32 \$	2,81 \$	110 687
novembre	3,03 \$	2,74 \$	3,00 \$	304 797
décembre	3,05 \$	2,80 \$	2,92 \$	164 467

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom, poste et titres détenus

Le tableau suivant énonce le nom et la municipalité de résidence de chacun des administrateurs et dirigeants de la société, leur poste dans la société, leur occupation principale présentement et au cours des cinq années précédentes, et le nombre d'actions ordinaires de la société dont cette personne a avisé être le bénéficiaire effectif, directement ou indirectement, ou sur lesquelles un contrôle ou la direction est exercé, en date de la présente notice annuelle. Chacun de ces administrateurs a été nommé pour élection à l'assemblée annuelle de la société. S'ils sont élus, ils exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle, jusqu'à leur démission ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés conformément à la *Business Corporations Act* (Alberta) et les règlements administratifs de la société.

Nom et municipalité de résidence	Poste chez Savaria et principales occupations au cours des cinq dernières années	Actions ordinaires détenues en propriété véritable et/ou contrôlées et pourcentage du total des actions ordinaires émises et en circulation
Marcel Bourassa Laval, Québec	Président, chef de la direction (CEO) et administrateur de la société depuis janvier 2002. Président des filiales en propriété exclusive de la société.	11 218 200 ⁽¹⁾ (47,1 %)
Jean-Marie Bourassa Montreal, Québec	Chef de la direction financière (CFO) et administrateur de la société depuis janvier 2002. Président et directeur de <i>Bourassa Boyer inc.</i> , firme de comptables professionnels agréés, depuis 1980.	2 810 500 ⁽²⁾ (11,8 %)
Robert Berthiaume Montreal, Québec	Ingénieur professionnel de Savaria Concord depuis 1991. Directeur de la société depuis janvier 2002.	34 500 (0,1 %)
Peter Drutz ⁽³⁾ Richmond Hill, Ontario	Président de <i>Kankare Home Services Inc.</i> (dba <i>Comfort Keepers</i>) depuis août 2004. Directeur de la société depuis 1999.	117 766 (0,5 %)
Jean-Louis Chapdelaine Pointe-Claire, Québec	Président de <i>Saraguay Investment Inc.</i> depuis 1975. Directeur de la société depuis juin 2005.	95 000 (0,4 %)

Nom et municipalité de résidence	Poste chez Savaria et principales occupations au cours des cinq dernières années	Actions ordinaires détenues en propriété véritable et/ou contrôlées et pourcentage du total des actions ordinaires émises et en circulation
Alain Tremblay ⁽³⁾ Laval, Québec	Vice-président finances et exploitation de <i>Gestion Benoit Dumoulin inc.</i> depuis 2013. Vice-président finances et exploitation de <i>Habitations Raymond Allard inc.</i> de 2012 à 2013. Vice-président contrôle et administration chez <i>Hôtels du Gouverneur</i> de 2009 à 2012. Vice-président finances et opérations de <i>Grilli Property Group inc.</i> de 2002 à 2009. Directeur de la société depuis septembre 2011.	35 550 (0,2 %)
Sylvain Dumoulin ⁽³⁾ L'île Bizard, Québec	Consultant immobilier et construction depuis 2005. Directeur de la société depuis septembre 2010.	25 000 (0,1 %)

- (1) Sur les 11 218 200 actions ordinaires indiquées, 10 700 000 sont détenues indirectement par le biais de *Les Éleveurs Savaria Inc.* et 392 300 sont détenues indirectement par l'intermédiaire de 9099-4591 Québec inc., qui sont tous deux contrôlées par Marcel Bourassa et ses enfants et 125 900 sont détenues personnellement par Marcel Bourassa.
- (2) Sur les 2 810 500 actions ordinaires indiquées, 2 675 000 sont détenues indirectement par le biais de *Les Éleveurs Savaria Inc.* et 135 500 sont détenues personnellement par Jean-Marie Bourassa.
- (3) Membres du comité d'audit de la société. M. Dumoulin est président du comité d'audit.

Les administrateurs et les dirigeants de la société, en tant que groupe, ont la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de 14 336 516 (60,2 %) des actions émises et en circulation.

Ordonnances d'interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

1. Aucun des administrateurs ou des dirigeants de la société n'a été, en date de la notice annuelle, ou n'a été dans les 10 années précédant la date de la notice annuelle, un administrateur, un chef de la direction ou un chef de la direction financière (y compris Savaria) qui:

- a) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été émise alors que l'administrateur ou le dirigeant a agi en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou un chef de la direction financière, ou
- b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été émise après que le directeur ou le dirigeant ait cessé d'être un administrateur, un chef de la direction ou un directeur administratif et financier et qui résulte d'un événement survenu pendant que cette personne a agi en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou un chef de la direction financière.

Pour l'application de la sous-section 1, « ordonnance » veut dire une ordonnance d'interdiction d'opérations, un ordre semblable à une ordonnance d'interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse à l'entreprise l'accès à toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières qui était en vigueur pour une période de plus de 30 jours consécutifs.

- 2. Aucun des administrateurs ou des dirigeants de la société ou des actionnaires détenant un nombre suffisant de titres de Savaria pour affecter de façon importante le contrôle de la société
 - a) était, en date de la présente notice annuelle, ou a été au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, un administrateur ou un dirigeant d'une société (y compris Savaria) qui, pendant que cette personne a agi en cette qualité, ou dans l'année qui suit la date à laquelle cette personne a cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition en vertu de la législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet ou intenté une poursuite, un arrangement ou un compromis avec ses créanciers ou a eu un administrateur judiciaire ou un syndic nommé pour détenir ses biens, ou
 - b) a au cours des 10 années précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition en vertu de toute loi relative à la faillite ou l'insolvabilité ou est devenu l'objet ou a intenté une poursuite, un arrangement ou un compromis avec ses créanciers ou a eu un administrateur judiciaire ou un syndic nommé pour détenir ses biens.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs et dirigeants de Savaria peuvent servir comme administrateurs ou dirigeants, ou avoir des participations significatives dans d'autres sociétés, ou être engagés ou s'engager dans des activités commerciales dans le domaine des produits d'accessibilité ou dans d'autres domaines, en leur nom propre et au nom d'autres sociétés et entités. Dans la mesure où ces autres sociétés ou entités peuvent participer à des entreprises dans lesquelles la société peut participer, les administrateurs ou dirigeants de la société peuvent avoir un conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts, le cas échéant, seront soumis à des procédures et des recours prévus par la Business Corporations Act (Alberta).

En date de la présente notice annuelle, la société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts important existant ou potentiel entre la société et un administrateur ou un dirigeant de la société.

PROMOTEURS

Marcel Bourassa et Jean-Marie Bourassa peuvent être considérés comme promoteurs de la société. Le tableau suivant indique le nombre et le pourcentage de chaque catégorie de titres de la société dont les promoteurs ont la propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles ils exercent un contrôle:

Nom du promoteur et poste chez Savaria	Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus
Marcel Bourassa Président et chef de la direction (CEO)	11 218 200 ⁽¹⁾ actions ordinaires (47,1 %)
Jean-Marie Bourassa Chef de la direction financière (CFO)	2 810 500 ⁽²⁾ actions ordinaires (11,8 %)

(1) Sur les 11 218 200 actions ordinaires indiquées, 10 700 000 sont détenues indirectement par le biais de *Les Éleveurs Savaria Inc.* et 392 300 sont détenues indirectement par l'intermédiaire de 9099-4591 Québec inc., qui sont tous deux contrôlés par Marcel Bourassa et ses enfants et 125 900 sont détenues personnellement par Marcel Bourassa.

(2) Sur les 2 810 500 actions ordinaires indiquées, 2 675 000 sont détenues indirectement par le biais de *Les Éleveurs Savaria Inc.* et 135 500 sont détenues personnellement par Jean-Marie Bourassa.

Le tableau suivant énonce la nature et la quantité de tout ce qui a de la valeur, y compris l'argent, les propriétés, les contrats, les options ou les droits de toute nature perçus par les promoteurs directement ou indirectement de Savaria ou ses filiales en propriété exclusive:

Nom et poste principal	Salaire	Prime	Autre rémunération annuelle	Valeurs mobilières sous option	Autres articles de valeur reçus
Marcel Bourassa	275 000 \$	275 000 \$	aucune	aucune	aucun

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société a enregistré un montant de 50 000 \$ (2012: 41 000 \$) pour les services rendus par une entité dont le dirigeant est un directeur et chef de la direction financière de la société. Elle a aussi signé un bail avec une entité appartenant à un administrateur et le président et chef de la direction de la société. Selon les modalités de ce bail, un montant de 4 000 \$ a été versé à cette compagnie en 2013 (néant en 2012). Le bail vient à échéance en octobre 2016 et le total de l'engagement restant est de 71 000 \$.

Autres que ce qui précède, les administrateurs, dirigeants et principaux actionnaires de la société (et les associés et sociétés affiliées connus de ces personnes) n'ont eu aucun intérêt direct ou indirect dans une transaction impliquant la société, ou ses filiales dans le dernier exercice financier ou dans toute transaction importante proposée.

COMITÉ D'AUDIT

Charte du comité d'audit

Voir l'annexe A.

Composition du comité d'audit

Les membres du comité d'audit sont Sylvain Dumoulin (président), Peter Drutz et Alain Tremblay. Chaque membre du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières.

Formation et expérience pertinente

Sylvain Dumoulin

M. Dumoulin a obtenu son BAA en mai 1986 de l'*École des Hautes Études Commerciales* de Montréal (HEC) et son diplôme de comptable agréé en 1988, au cours de sa formation professionnelle avec *Raymond, Chabot, Martin, Paré*, cabinet de comptables agréés de 1986 à 1989. Il a été employé par *Grilli Property Group Inc.* de 1989 à 2002, les 4 dernières années comme vice-président des finances et en tant que membre du conseil d'administration de la société. Parmi ses réalisations au cours de cette période, M. Dumoulin a travaillé activement à l'émission d'actions de Grilli sur le marché boursier en 1992 et sur la restructuration financière de la société en 1996. Il agit maintenant comme consultant pour plusieurs entreprises dans l'immobilier et la construction.

Peter A. Drutz

M. Drutz a obtenu sa maîtrise en administration des affaires (MBA) de la Faculty of Administrative Studies à l'*Université York* en 1984. Il était vice-président directeur des

ventes au détail pour *Indigo Books and Music* d'avril 2003 à septembre 2004, et avec *Amex Canada* de 1982 à 2003, les 8 dernières années comme vice-président et directeur général de la division réseau des services de voyage. Depuis 2004, M. Drutz a été président et chef de la direction de *KanKare Home Services Inc*, qui est le franchiseur principal pour les opérations canadiennes de *Comfort Keepers*, une entreprise fournissant des soins à domicile aux personnes âgées et autres personnes ayant besoin d'aide. Au cours de sa carrière, il a acquis de l'expérience dans l'analyse des états financiers et il a une compréhension des contrôles internes et des procédures pour la communication de l'information financière. Il est familier avec les fonctions et la gouvernance du comité d'audit grâce à son implication auprès de Savaria et dans le conseil d'administration de la *Amex Bank of Canada* et d'autres sociétés publiques.

Alain Tremblay

M. Tremblay a obtenu son BAA en mai 1987 de l'*Université du Québec à Montréal (UQAM)* et son titre de comptable agréé en 1989, pendant qu'il travaillait pour *KPMG*, de 1987 à 1992. Il a ensuite été employé par le *Groupe immobilier Grilli* de 1992 à 1996 en tant que contrôleur de la société, et de 2002 à 2009 en tant que vice-président finances et membre du conseil d'administration de la société. Il a également agi à titre de directeur des finances pour les sociétés *Provigo* et *Loblaw*, dans les services d'analyse financière et d'audit interne. De 2000 à 2002, il a agi à titre de contrôleur pour la division textile chez *Gildan Activewear*, comprenant 10 usines et centres de distribution à travers l'Amérique. Plus récemment, il a agi à titre de vice-président contrôle et administration pour la chaîne d'*Hôtels Gouverneur*, et a récemment été nommé vice-président finances et opérations pour la société immobilière et de construction *Gestion Benoit Dumoulin inc*. Parmi ses réalisations, M. Tremblay a contribué à remettre sur pieds financièrement *Groupe immobilier Grilli*, en mettant en place plusieurs accords financiers permettant à la société de croître considérablement. Il a également contribué à diverses implantations de logiciels comptables dans un rôle participatif, ou en tant que chef d'équipe du projet. Au service d'une entreprise ou d'une autre, il assume les fonctions de vice-président depuis plus de 12 ans.

Honoraires des auditeurs externes (par catégorie)

<u>Année</u>	<u>Honoraires d'audit</u>	<u>Honoraires reliés à l'audit</u>	<u>Honoraires pour services fiscaux</u>	<u>Tous les autres honoraires</u>
2013	144 000 \$	néant	18 000 \$	néant
2012	175 000 \$	néant	3 000 \$	néant

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la société est *Société de Fiducie Computershare du Canada*. Computershare tient les registres de la société au 1500 Université, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 3S8.

CONTRATS IMPORTANTS

Savaria n'a conclu aucun contrat important qui n'est pas divulgué ou autrement inscrit dans le cours normal des affaires.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs de la société et vont préparer le rapport des auditeurs aux actionnaires en date du 27 mars 2014, pour les états financiers consolidés annuels de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Au 20 mars 2014, *KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.* est objectif à l'égard de la société au sens du Code de déontologie de l'*Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants, les principaux porteurs des titres et des options d'achat de titres de la société, seront contenus dans la circulaire d'information de la société pour l'assemblée annuelle. Des informations financières supplémentaires sont fournies dans les états financiers comparatifs de Savaria pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Des copies de la circulaire d'information et des états financiers consolidés peuvent être obtenues sur demande auprès de la société à son siège social. Des renseignements complémentaires relatifs à Savaria peuvent aussi être consultés sur SEDAR (Système électronique de données, d'analyse et de recherche) à www.sedar.com, et sur le site Internet de Savaria à www.savaria.com.

ANNEXE A: CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

1. Objectifs

Le comité d'audit de Savaria (le « Comité ») est établi par et parmi le conseil d'administration (le « Conseil ») dans le but de superviser les processus de comptabilité et de communication financière, ainsi que la vérification des états financiers de la société.

2. Composition

Le Comité se compose de trois administrateurs ou plus tel que déterminé par le Conseil, aucun d'entre eux n'étant membre de la direction de Savaria, et qui sont tous « indépendants », tel que ce terme est utilisé dans le « Règlement 52-110 sur le comité d'audit » (le « Règlement 52-110 »), sauf si le Conseil détermine que l'exemption prévue à l'article 3.6 du Règlement 52-110 est disponible et a décidé de s'en prévaloir.

L'expression « indépendant » désigne une personne qui n'a aucune relation importante directe ou indirecte avec la société.

Tous les membres du Comité doivent posséder des « compétences financières » au sens du Règlement 52-110, sauf si le Conseil détermine qu'une exemption de cette obligation est disponible à l'égard de tout membre spécifique en vertu du Règlement 52-110 et a décidé de s'en prévaloir, conformément aux dispositions du Règlement 52-110.

L'expression « compétences financières » signifie la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables qui pourraient raisonnablement être soulevées dans les états financiers de la société.

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil lors de la réunion annuelle d'organisation du Conseil et demeurent membres du Comité jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et qualifiés.

À moins qu'un président ne soit élu par l'ensemble du Conseil, les membres du Comité peuvent désigner un président par vote à la majorité des membres du Comité.

3. Organisation

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Les membres du Comité se réunissent avant ou après chaque réunion sans la direction. Dans le cadre de son mandat de favoriser une communication ouverte, le Comité doit se réunir au moins une fois par an avec la direction et avec les auditeurs externes, lors de séances à huis clos distinctes, afin de discuter de toute question que le Comité ou chacun de ces groupes croit devoir être discutée en privé. Le

chef de la direction financière (CFO) peut, à la discrétion du Comité, être présent aux réunions du Comité et peut être dispensé en tout ou en partie de ces réunions par le président du Comité.

Le procès-verbal de toutes les réunions du Comité doit être pris et le Comité doit rendre compte des résultats de ses réunions et de ses examens entrepris et des recommandations ou des résolutions associées au Conseil. Une résolution écrite, signée par tous les membres du Comité qui ont droit de vote sur cette résolution lors d'une réunion du Comité, est une résolution valable du Comité.

Le quorum pour les réunions du Comité est la majorité de ses membres, et les règles de convocation, de tenue, de conduite et d'ajournement des réunions du Comité sont les mêmes que celles qui régissent le Conseil.

Les membres du Comité peuvent participer à une réunion du Comité par le biais du téléphone ou d'un autre appareil de communication qui permet à toutes les personnes participant à une telle réunion de s'entendre les unes les autres.

Le Comité veille à l'existence d'une procédure annuelle pour évaluer la performance du Comité et de ses membres.

4. Responsabilités et fonctions

a) Communication de l'information financière et divulgation de documents

Pour s'acquitter de ses devoirs et responsabilités, le Comité doit:

- a. Examiner avec la direction et les auditeurs externes les états financiers annuels et les notes afférentes, le rapport des auditeurs externes et le communiqué de presse, y compris l'information contenue dans l'analyse du rapport de gestion, avant de recommander l'approbation du Conseil et avant leur publication, leur dépôt et leur distribution.
- b. Examiner avec la direction les états financiers trimestriels et les notes afférentes et le communiqué de presse, y compris l'information contenue dans le rapport de gestion, avant de recommander l'approbation du Conseil et avant leur publication, leur dépôt et leur distribution.
- c. Examiner les informations financières contenues dans la notice annuelle, le rapport annuel, la circulaire de sollicitation des procurations, les prospectus et les autres documents contenant des informations similaires, avant de recommander l'approbation du Conseil et avant leur publication, le dépôt et leur distribution auprès des autorités réglementaires au Canada.
- d. Veiller à ce que les états financiers trimestriels et vérifiés annuels de la société présentent fidèlement, conformément aux principes comptables généralement reconnus, la situation financière avant de recommander l'approbation du Conseil.
- e. Examiner, avec les auditeurs externes et la direction, la qualité, la pertinence et l'exactitude des principes comptables et des politiques de la société, les hypothèses sous-jacentes et les processus de communication des informations financières.

- f. Examiner, avec les auditeurs externes et la direction, les changements proposés aux principes comptables et aux politiques de la société, ainsi que les différentes estimations effectuées par la direction qui pourraient avoir un impact significatif sur l'information financière.
- g. Examiner les rapports à la direction préparés par les auditeurs externes et les réponses de la direction.
- h. Examiner les conclusions importantes des auditeurs au cours de l'année, y compris l'état des recommandations des vérifications précédentes.
- i. Veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour l'examen de la divulgation au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers et revoir périodiquement ces procédures.
- j. Examiner et mettre à jour la présente Charte, lorsque les conditions l'exigent.

b) La gestion des risques et les contrôles internes

Pour s'acquitter de ses devoirs et responsabilités, le Comité doit:

- a. S'assurer, en discutant avec les auditeurs externes et la direction, de l'efficacité des contrôles internes et de la fiabilité de l'information financière divulguée.
- b. Rester informés, grâce aux auditeurs externes, de toute faiblesse dans les systèmes qui pourrait entraîner des erreurs ou des lacunes dans la communication de l'information financière ou des écarts par rapport aux politiques comptables de la société ou aux lois et règlements applicables.
- c. Examiner les aspects financiers et comptables des transactions entre parties liées.
- d. Examiner les politiques et les procédures de gestion des risques de la société (c'est-à-dire la couverture, le contentieux et les assurances).
- e. Examiner la couverture d'assurance responsabilité pour les membres du Conseil (annuellement et au besoin).
- f. Examiner les demandes de renseignements de l'Autorité des marchés financiers et les recommandations faites et les mesures prises par la société pour faire face à ces questions.
- g. Aider le Conseil à surveiller que la société se conforme aux exigences réglementaires applicables.

c) Auditeurs externes

Pour s'acquitter de ses devoirs et responsabilités, le Comité doit:

- a. Être directement responsable de superviser le travail des auditeurs externes, y compris la résolution des désaccords entre la direction et les auditeurs externes au sujet de la communication de l'information financière.
- b. Recommander au Conseil les auditeurs externes à être sélectionnés par les actionnaires.
- c. Recommander au Conseil les conditions d'engagement des auditeurs externes, y compris leur rémunération et une confirmation que les auditeurs externes se rapportent directement au Comité.

- d. Sur une base annuelle, examiner et discuter avec les auditeurs toutes les relations importantes que les auditeurs ont avec la société afin de déterminer l'indépendance des auditeurs.
- e. Examiner le rendement des auditeurs externes et approuver toute proposition de renvoi des auditeurs externes lorsque les circonstances le justifient.
- f. Quand il y a un changement de auditeurs, examiner les questions liées au changement et les renseignements à inclure dans l'avis requis aux organismes de réglementation des valeurs mobilières d'un tel changement.
- g. Périodiquement, rencontrer les auditeurs externes, sans la présence de la direction, pour discuter des contrôles internes et de la complétude et l'exactitude des états financiers de l'organisation.
- h. Examiner, en consultation avec les auditeurs externes, la portée de la vérification et le plan des auditeurs externes.
- i. Préapprouver la réalisation de tous les services de non-vérification par les auditeurs externes et déterminer quels services de non-vérification interdire aux auditeurs externes de fournir.
- j. Examiner et approuver les politiques d'embauche de la société à l'égard des associés, des employés et des anciens associés et employés des auditeurs externes actuels et anciens de la société.

d) Conformité éthique et juridique

Pour s'acquitter de ses devoirs et responsabilités, le Comité doit:

- a. Mettre en place une procédure pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société concernant la comptabilité, les contrôles internes ou la vérification.
- b. Mettre en place une procédure pour la transmission confidentielle, anonyme, par les employés de la société, de préoccupations au sujet d'affaires douteuses concernant la comptabilité ou la vérification.
- c. Mener et autoriser des enquêtes sur toutes les questions sous la responsabilité du Comité. Le Comité doit être autorisé à engager, et à fixer et verser des honoraires à des conseillers indépendants et autres professionnels pour aider à la conduite d'une enquête, sous réserve de l'approbation du Conseil de toute dépense de plus de 10 000 \$ à cet égard.
- d. Voir à la mise en place et au respect par la direction de la société de la politique de divulgation ou de toute autre politique liée à la gouvernance en matière d'information financière, d'opérations, d'activités, de faits ou d'événements pouvant affecter significativement la situation financière de la société.
- e. Effectuer toute autre activité compatible avec la présente Charte, les règlements de la société et les lois, selon ce que Comité ou le Conseil juge nécessaire ou approprié.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 10 DÉCEMBRE 2008